

Rentrée solennelle du Barreau de Paris et de la Conférence

26 novembre 2021

Discours de Gaspard Lindon
Premier Secrétaire de la Conférence

Éloge de Gisèle Halimi

A mes frères et sœurs de Conférence,
Magali, Maïa, Camille, Dylan, Bruno,
Antoine, Chloé, Mourad, Romain, Charles et
Dimitri, en gage de notre amitié et en
souvenir de ce que nous avons vécu,

A Alexandra, ma mère de Conférence,
A Charles, mon fils de Conférence,

A Miriam et Charlotte.

On oublie beaucoup de choses.

Des visages, des choses importantes, des évènements.

On dit qu'on se souvient de sa propre vie un peu plus que d'un roman qu'on aurait lu par le passé.

Si c'est vrai pour nous, de nos vies, alors *a fortiori*, qu'en est-il de la vie d'un avocat, même connu, dont les succès se lisent en notes de bas de page ?

De quoi se souvient-on ?

Eh bien, moi je ne me souviens de rien, parce que je ne la connaissais pas, mais vous, oui, vous la connaissiez, elle était des vôtres et vous m'avez dit une chose et son contraire,

Vous m'avez dit qu'elle était féministe mais qu'elle n'aimait pas les femmes,

qu'elle trainait dans la boue sa robe d'avocate

et qu'elle l'avait honoré.

Vous m'avez dit qu'elle était courageuse. Ça, vous étiez d'accord.

Confrères, vous vous en souveniez aussi bien que d'un livre posé sur une table de libraire – vous aviez lu quelques pages, et quelquefois vous aviez lu trop vite.

Parce qu'entre temps, depuis que vous la connaissiez, ce livre était devenu un classique.

C'est à dire un livre sur lequel on a une opinion avant de l'avoir lu, et souvent une opinion qu'on tient d'un autre.

Mais un classique, c'est aussi un livre qui nous étonne quand on le lit.

Parce qu'il ne se conforme pas à nos attentes.

Oui, la vie de Gisèle Halimi ressemble à un classique.

Ce serait un de ces classique qu'on ne lirait pas mais dont on parlerait beaucoup, et qui serait une référence commune.

Il y a les pages dont on parle beaucoup : Gisèle Halimi, à n'en point douter, c'est l'avocate du procès de Bobigny, un procès extraordinaire où elle défend une jeune femme qui a été violée, qui a avorté à la suite de ce viol, qui a été dénoncée à la suite d'un viol, dénoncée par son violeur et qui comparait.

Halimi pourfend pendant ce procès la loi qui s'applique à sa cliente. Elle plaide si bien que, à la fin du procès, elle laisse derrière elle cette loi comme un chiffon sale, on cesse de l'appliquer, et elle précipite l'abrogation de la loi qui intervient deux ans après.

Gisèle Halimi c'est cela évidemment, et ce sont des pages extraordinaires. Mais il y en a d'autres, moins connues.

Si je vous parlais de Charles de Gaulle, et que je vous disais, « De Gaulle, ce grand constitutionnaliste, ce grand président » sans mentionner de Gaulle, le résistant...

... Vous me diriez, il manque quelque chose, l'histoire n'est pas tout à fait complète.

C'est un peu ce que j'essaie de vous dire. Il manque quelque chose.

Ce quelque chose, c'est 10 années qu'elle a passé, en Algérie, en Tunisie, dans une défense engagée, dangereuse, sacrificielle, devant les tribunaux militaires pour défendre les indépendantistes.

De cela on peut parler aujourd'hui, parce que moi, je lis les journaux. Je sais que c'est un débat très apaisé.

Donc, venez, approchez, un peu

Prêtez l'oreille...

Vous entendez ? On l'entend encore un peu.

C'est le crépitement des machines à écrire dans les salles de torture.

Ouvrez les yeux maintenant. Un procureur va se lever pour requérir. Il porte l'uniforme de l'armée française.

Le président d'audience ? C'est un colonel.

Une cour de cassation militaire siège à Alger.

Regardez, bien autour de vous. Nous sommes en Algérie, et ici, on a construit une machine à laver son linge sale en famille, et elle tourne. Ici c'est un peu différent.

Puisque vous avez ouvert les yeux, regardez : les prévenus tombent par les fenêtres par mégarde, les prisonniers sont abattus à bout portant alors qu'on les laisse s'échapper – regardez ces accidents bêtes dont aucun n'est le fruit du hasard, et qui ont tous été commandités.

C'est un monde étrange.

Dans ce monde, les juges d'instruction disent au mis en examen qui leur arrive en lambeaux après un mois de garde à vue: « *Si tu changes de version, je te remets à ceux qui t'ont accompagné, je te rends aux parachutistes.* »

Mes chers confrères, C'est un monde à l'envers. Il faudrait être trapéziste pour le voir bien, et contorsionniste pour réconcilier ses contradictions. Parce que dans ce cirque triste, les tortionnaires sont d'anciens FFI, d'anciens résistants, des hommes courageux qui tourmentent des gens qui pourtant, leur ressemblent.

C'est dans ce monde, dans ces conditions, que Gisèle Halimi a appris à plaider et s'est distinguée.

« Les dossiers étaient pleins de pièces vraies ou fausses, truquées ou non mais nous ne les avons pas. [Nous travaillions] dans une buanderie parce que personne ne voulait nous recevoir dans les hôtels, en mangeant des cacahuètes et du pain puisque les bistrots de

Philippeville avaient tout simplement dit qu'ils nous empoisonneraient si nous insistions pour y manger. Nous étions les avocats des tueurs.

Est-ce qu'il n'y pas des pages digne d'être lues parmi celles-là, dans cette défense à 100 contre 1 ?

Je pense qu'il faut rappeler ce qu'étaient les avocats de cette époque-là.

Il y avait des avocats qui coulaient leurs clients, les accablaient à l'audience.

Les autres, on ne les écoutait pas.

On ne les écoutait pas. Mais cela ne suffisait pas, il fallait encore qu'ils se taisent. Ou on était tu.

A cette époque, on tuait les avocats dans leurs cabinets ou sur les marches des tribunaux.

Sept avocats ont été abattus pendant cette guerre, qui étaient pour beaucoup des amis à elle.

Sept avocats qu'on ne commémore pas, eux, chaque année, même si eux aussi, à leur façon, sont morts pour la France.

Et il s'en fallu de peu pour que Gisèle ne rejoigne ces morts, elle qui fut condamné à mort par l'OAS.

Qui fut détenu une semaine au moment du putsch des généraux, presque exécutée, certaine qu'elle serait torturée, prête à se jeter par la fenêtre pour éviter le pire.

Dans ces conditions, alors qu'on boxe menottée et qu'on est à cent contre un, à quoi ressemble un succès ?

Est-ce qu'il ne fallait pas même redéfinir ce qu'est un succès ?

Oui, il y a les affaires où le seul fait d'être présent et de plaider librement est une victoire.

La veille au soir, vous avez reçu un appel nocturne : « *sale pute à bicot, si tu ne fous pas le camp par le postal, tu partiras les pieds devant* »

Et pourtant vous êtes là, impassible, le lendemain, avec pour arme une robe et un sac à main.

Ça, cela peut être un succès.

Il y a des petites victoires obscures que vous êtes les seuls à connaître.

Vous déboulez seule dans le bureau du général Massu sans être annoncée et vous lui dites : Général, mon client ne s'est pas présenté au parloir, mon client n'est plus en détention, il a disparu, et à l'heure qu'il est, il est en train de se faire interroger par des parachutistes. Général, j'exige qu'il me soit rendu.

Vous n'êtes rien, vous êtes seule, vous avez 30 ans, et vous êtes une femme et une civile.

Vous n'avez que votre opiniâtreté et votre courage, mais c'est un langage qu'un général peut comprendre.

Ça, c'est un succès.

C'est aussi le dossier où l'on représente en appel 33 hommes condamnés, et où l'on fait éclater la procédure.

Vous montrez les faux témoignages, les fausses expertises.

Vous démontrez que la torture a précipité l'aveu de crimes qu'on n'a pas commis avec des armes qui n'ont pas été utilisés.

Et où deux avocats obtiennent 31 acquittements.

C'est plus qu'un succès, c'est un triomphe !

Sauf que non, ce n'est pas un triomphe.

Vos clients acquittés, on les attend devant la prison et ils disparaissent. Et on vous les assassine. Parce que le besoin d'une victime expiatoire était beaucoup trop grand.

Peut-être qu'il faut avoir défendu un homme pour comprendre. Avoir vu un homme se faire condamner alors que vous étiez persuadé de son innocence. Ce qu'elle a dû accumuler comme colère au cours de ces années.

Enfin bon. Les vieux ont raison, une guerre, cela vous forme. Et Gisèle Halimi se forme.

Et à cette période déjà, dit Henri Leclerc, elle parlait aux juges comme à des gens susceptibles de l'entendre.

Elle se comporte comme si elle pouvait gagner : elle fait du droit, et elle y ait habile.

Mais en parallèle, parce qu'elle sait qu'elle ne peut pas gagner, et qu'on ne l'écoute pas, elle apprend à mobiliser l'opinion publique pour attirer l'attention sur le sort de ses clients.

Elle commence cette démarche avec l'affaire Djamila Boupacha. C'est une poseuse de bombe. Elle est torturée et violée avec une bouteille de bière, et comme beaucoup de femmes arrêtées. « C'est une affaire banale, il y en a pour dix minutes à plaider » lui dit un confrère.

Gisèle Halimi parviendra à faire de ce procès un moment historique. Elle utilisera toutes les ressources du code, et d'autres aussi, qui n'y sont pas.

Elle écrit un livre remarquable sur cette affaire, préfacé par Simone de Beauvoir, en ces mots.

« Ce qu'il y a de plus scandaleux dans le scandale c'est qu'on s'y habitue. »

On pourrait aller plus loin et dire que le scandale, ce n'est pas que ces choses aient lieu, c'est qu'elles se sachent. Et donc elle les fait savoir.

« Je ne pensais pas, écrit à son tour Françoise Sagan, qu'il puisse y avoir de limites à l'indifférence générale sur certains sujets – et surtout à la mienne. Je ne pensais pas qu'un simple récit pourrait m'arracher à ce confort douteux que donne le sentiment de l'impuissance, ni à cette lassitude horrifiée que l'on éprouve à signer une millième pétition.

Seulement on est venu me voir et on m'a raconté avec preuves, l'histoire de Djamila Boupacha ».

On, dans ce texte, c'est Gisèle Halimi.

Lisez ce livre. Vous y verrez son don d'ubiquité, l'intelligence du droit et du rapport de force.

Elle obtient des choses extraordinaires, le dépaysement de l'affaire, la mise en cause de l'état.

Elle parvient à mobiliser une partie de son pays pour le sort réservé à quelqu'un qui est, malgré tout, une terroriste.

Alors, effectivement, Djamila Boupacha est tout de même condamnée à mort...

Mais elle sera finalement amnistiée lors des accords d'Évian.

Boupacha, c'est déjà un combat féministe, et il préfigure celui de Bobigny.

Dix ans plus tard au procès de Bobigny c'est le même mode opératoire.

Elle défend Marie Claire Chevalier.

C'est une prévenue qui est deux fois victime : d'un viol et d'une procédure. Et c'est la transposition en temps de paix de cette technique de guérilla judiciaire développée en Algérie : forcer les tribunaux en les confrontant à la désapprobation du pays.

Et on peut dire, c'est facile,

On peut se poser la question de ses intentions à elle.

Le procès médiatique n'est-il pas une manière de se faire de la publicité ?

Mais pensez un instant à ce que cela signifie.

Imaginez-vous, devant un de vos dossiers,

Un petit dossier qui n'intéresse personne mais où des vies sont en jeu.

Imaginez un vulgaire dossier de trafic de cannabis.

Imaginez parler aux journalistes, « venez, venez, demain je plaide un dossier de stup', ça va être un événement, ça ne va ressembler à rien d'autre ».

Je vais citer comme témoins des Prix Nobel, des intellectuels, de grands auteurs, en leur faisant dire qu'ils fument du cannabis.

Et puis je vais dire au procureur qu'il représente la société, et que c'est pour cela qu'il est sur une estrade – mais que pourtant la société est pour la légalisation du cannabis.

Je vais lui dire qu'il n'a pas de mandat.

Après je vais dire au juge qu'il s'agit d'un délit de classe sociale, et que sans doute son neveu à lui, fume du cannabis,

Parce que tout le monde fume du cannabis, des millions de gens.

Je vais lui dire qu'il punit un pauvre et protège un riche.

Imaginez tout cela.

Et puis imaginez maintenant essayer de convaincre votre client que ce projet fou, ça peut marcher.

Eh bien je vous garantis, le jour de l'audience, vous ne rentrerez même pas dans le tribunal.

Votre client vous dira de laisser tomber.

Vous finirez seul à deux heures du matin, devant la machine à café d'un tribunal déserté, et avec l'envie d'oublier ce qui vient de se passer.

Quelle que soit votre position sur la légalisation, convenez que pour défendre *contra legem*, contre la pratique judiciaire, donc, il faut être d'une impudence folle, et être imperméable au ridicule,

Parce qu'on n'en passe jamais loin, et il faut inspirer le courage autour de soi.

C'est pour ça qu'Halimi a été une femme à abattre

Les états répressifs savent que le courage est une maladie infectieuse, et qu'on l'attrape au contact des autres,

A plusieurs reprises, tout au long de sa vie, elle aura été le patient 0.

Et à travers les avis divergents, je n'ai pas entendu une personne disconvenir de l'ampleur de son courage.

Courage, et de son orgueil aussi.

Monstre d'orgueil, merveille d'orgueil.

Fille dans une famille où l'on veut des garçons et la fille n'étudie pas, indigène naturalisée dans une colonie, juive dans des milieux antisémites, femme dans une profession d'homme, ambitieuse là où on voudrait qu'elle connaisse sa place.

Elle s'est forgée au contact d'éléments toujours contraires, n'oubliant aucun affront.

Les ruminant, comme le font les gens orgueilleux avec leurs idées fixes, jusqu'à ce qu'elles prennent forme.

Dans l'avortement qu'elle subit à 19 ans, plus que l'injustice de l'illégalité, c'est l'humiliation de la situation, d'être traitée comme une fille de rien, qui la bouleverse.

Et quand elle perd, lorsqu'on condamne à mort Badèche Benhamdi, c'est la honte de ne pas avoir sauvé un innocent qui la dévore, peut-être plus que la mort de cet innocent.

Mais lorsque viendra le temps de plaider une dernière fois la peine de mort, elle sera la seule à se souvenir de lui et à rappeler son nom d'innocent dans l'hémicycle.

Rappelez vous sa plaidoirie de Bobigny :

« Je ressens avec une plénitude jamais connue à ce jour un parfait accord entre mon métier, qui est de plaider, qui est de défendre, et ma condition de femme »

Rappelez-vous aussi qu'elle qui s'était insurgée lors de sa prestation de serment : elle ne voulait pas s'engager à ne rien dire qui soit contraire à la sûreté de l'état et aux autorités publiques.

Ce à quoi un bâtonnier déjà épuisé avait répondu : « Gisèle, on arrête de chipoter, c'est tout ou rien. »

Il avait tort. C'est elle qui fera changer, une fois députée, le contenu du serment d'avocat.

Dans sa vie
Tout est médité et prémédité,
Elle rendra coup sur coup.
Et chaque épisode semble répondre à un autre.

Mais à côté de cela, évidemment que tout devenait affaire de principe et lèse-majesté

Évidemment que les monstres d'orgueil font le vide autour d'eux. « Tu te comportes comme les mecs contre qui tu te bats » lui disait son mari communiste, Claude Fau. Tu es une individualiste.

Sans doute.

Mais cette fierté permettait que les combats de ses clients deviennent les siens, et de tout sacrifier pour un moment d'éclat.

Cet orgueil, cet individualisme la tenait loin des groupes et garantissait son indépendance : proches des communistes, proches du FLN, elle n'adhérait jamais complètement aux mentalités collectives,

Pour appartenir à une association, il fallait la fonder, en être la présidente.

Alors, confrère, ne la limiter pas à ce que vous pensez savoir d'elle, lisez les pages que vous n'avez pas lu encore dans ce livre.

Gisèle Halimi n'est pas l'avocat d'un féminisme triomphant, qui arrive en terrain conquis. C'est l'avocate du féminisme combattant que tout accable, qui part perdant et qui gagne, malgré les crachats et les menaces et les petits cercueils qu'on reçoit par la poste.

Je ne crois pas qu'elle aurait été l'avocate de la partie civile à qui on déroule un tapis, qui a le droit de se contredire 10 fois et qui est victime avant même le jugement,

Ce n'est pas l'avocate de cette colère-là.

Pourquoi donc ? Parce que c'est elle qui a dit, un jour, dans l'hémicycle :

« une justice ne vaut que ce que valent les droits d'un homme seul face à une société qui l'accuse. »

Avocate féministe

Avocate anti-colonialiste,

Elle n'est pas l'avocate d'un seul combat. Mais s'il fallait en choisir un, elle serait l'avocate de cette justice-là.

* * *

Récemment, à la cour d'appel,
Un avocat général a rabroué devant moins un confrère parce qu'il mangeait son sandwich dans l'enceinte, et qu'il avait baissé son masque. Le confrère ne comprenait pas comment il aurait pu en être autrement, et je comprenais son incompréhension.

L'avocat général dit alors : « Maître, soit vous appliquez la loi en chipotant, comme ça vous plait, soit vous l'appliquez... Il ne trouvait pas ses mots : « sans réfléchir ? »
Et l'avocat général de répondre : « oui, c'est ça, sans réfléchir »

Il serait trop facile d'opposer constamment Halimi aux magistrats.

Il y a eu ceux qui ne comprenaient pas, il y a eu les dialogues de sourds.

Et il y a eu ceux qui comprenaient.

Que ce n'est pas chipoter que de refuser d'appliquer la loi de façon automatique, qu'il y a un chemin médian, celui qu'elle n'a cessé de proposer, celui de confronter avec force la loi aux principes, et la pratique au bon sens.

Dans ce parcours, il y a de nombreux adjuvants en robe rouge.

Mesdames et Messieurs, chers confrères,

Je sais que les grands avocats, en devenant connus, deviennent quelques fois des caricatures d'eux-mêmes, des personnages de la *commedia dell'arte*, dont la robe est comme une panoplie, et qui rapetissent au fur et à mesure qu'on s'approche d'eux.

Je ne pense pas que cela soit le cas d'Halimi, mais je ne l'exclus pas, je n'en sais rien.

Et même si c'était le cas, cela n'enlèverait rien au fait que je l'admire parce qu'elle a été pendant de nombreuses années l'exemple type des avocats obscurs qui plaident tard le soir et qui lorsqu'ils ont fini de plaider, n'ont convaincu qu'eux même.

Vous les avez vu, parce que nous sommes une profession qui passe beaucoup de temps à attendre, dans les audiences, et qui s'observent donc beaucoup. On se voit, on apprend à s'admirer les uns les autres.

Je vous parle des avocats que j'aime.

Et qui m'ont fait aimer la robe que je porte,

Ceux qui perdent toutes leurs affaires, qui subissent les soupirs exaspérés, qui gardent le cap, jusqu'à gagner l'affaire qui compte.

Parce que cela se voit qu'ils ont des comptes à régler avec quelqu'un, avec l'histoire, avec le monde

Qu'ils se battent pour une raison que je devine mais que je ne saurais jamais tout à fait, qui sont un peu fous, mais d'une folie autre, et qui sont avocats parce qu'ils veulent savoir se défendre eux-mêmes d'un monde qu'ils craignent.

C'est ces avocats là que je regarde en audience, sur le banc du fond, en se disant, ça je n'y aurais pas pensé...

C'est comme ça que j'ai lu sa vie, moi qui ne la connaissais pas, comme si elle était l'une de ces avocates que j'aime et qui lui ressemblent,

Plaidant de cette voix surprenante , magnifique, qui lui faisait dire les choses les pires dans les termes les plus courtois, sans jamais hausser la voix, là où d'autres auraient hurlé sans effet,

Parlant d'égal à égal avec les généraux et les juges.

J'ai voulu parler d'elle comme si comme si j'étais là, moi, il y a 60 ans sur le banc du fond, à Alger ou à Tunis

Comme si je l'avais vu se lever pour plaider, celle qui a toujours conservé en elle, une jeune avocate de 25 ans, debout, belle d'une beauté radieuse, ardente, et furieuse de perdre encore, et perdant toujours,

Portant la honte des combats perdus, la rage sourde de toutes les fois où elle avait raison et on lui a donné tort,

Triturant les boutons de sa robe en attendant les délibérés,

et croyant envers et contre tout, malgré tout cela, malgré l'évidence et les échecs, malgré les horreurs qu'elle avait vues, qu'on peut résoudre un peu l'absurdité de ce monde par le simple timbre de sa voix.

Tous mes sincères remerciements pour leur témoignage à :

Robert Badinter, William Bourdon, Christian Charrière-Bournazel, Gilbert Collard, Laure Heinich, Henri Leclerc, André Valini.

Et pour leur aide et leurs encouragements à :

Félix de Belloy, Alexandra Boret, Grégoire Etrillard, Paul Fortin, Laure Heinich, Didier Leick, Alexandre Luc-Walton, Joris Monin de Flaugergues, Jean-François Morant, Augustin d'Ollone, Catherine Paley-Vincent, Bernard Puylagarde, Thibaut Rouffiac, Alexandre Vermynck, Agnes Wojciechowski, Hamza Sebti, Olivia Lindon et Miriam Longmore.